



Compte-rendu du comité PPT SNCB de ce 28 janvier 2021



1. Remarques au PV

Nous avons effectué quelques remarques sur le PV précédent. Nous avons interpellé la direction concernant le nombre d'agressions dans les trains après 22h. ► La direction nous avait répondu "les D43 on s'en fous, on ne lit pas.". Nous avons demandé à ce que cette déclaration, qui nous avait **profondément choqué**, soit reprise au PV.



2. Recommandations de Buizingen

Comme chaque mois, la direction nous présente les chiffres du nombre de dépassements de signaux. Nous demandons une évaluation du plan anti-spad qui a été présenté en février 2020. Il s'agissait d'un plan pour analyser en profondeur les dépassements de signaux avec une série de mesures à prendre. ► La direction de BTO s'engage à faire une évaluation lors d'un prochain CEPPT.



3. Accidents de travail

Le nombre d'accident de travail chez Securail continue d'augmenter de façon inquiétante. Nous demandons qu'un plan d'action soit mis sur pied pour améliorer la situation.

► La direction nous répond que la majorité des accidents de travail sont dus à des lésions musculaires suite à des altercations avec des voyageurs. Une formation sur les techniques d'intervention est prévue, mais suite à la crise sanitaire, elle est difficile à mettre sur pied vu qu'il s'agit d'une formation pratique qui demande de se voir en présentiel. Celle-ci sera lancée dès que ce sera possible.

Nous constatons également qu'il y a plus d'accidents de travail refusés ces dernières années. Le plus souvent, ces refus sont dus à l'arrivée tardive de document (certificat envoyé tardivement) ou au manque de preuve de l'évènement soudain. **Nous rappelons à nos affiliés qu'il faut prendre contact avec leur ligne hiérarchique le plus vite possible après un accident de travail et d'informer ceux-ci, s'ils ne savent pas avoir un rendez-vous chez leur médecin traitant immédiatement.** En cas de doute, vos délégués sont là pour vous aider dans les démarches.

SECRETARIAT

08 508 58 06

02 508 58 19

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be



Parole de cheminots

Nous nous demandons si l'augmentation du nombre d'accidents est en lien avec la crise du Covid. Le conseiller en prévention ne le sait pas et va se renseigner à ce sujet.

4. Procédure vigie

La procédure vigie (procédure pour permettre des petits travaux dans la zone "dangereuse" du quai) n'a pas encore été utilisée pour le déneigement mais uniquement pour le désherbage mécanique. C'est toujours l'ancienne procédure qui est appliquée pour le déneigement. **Nous avons rappelé à la direction que le déneigement des quais doit se faire sur toute la longueur des quais et pas uniquement là où se trouve les abris de quai.** L'embarquement et le débarquement ne se font pas toujours au même endroit dans le train.

Nous demandons aussi qu'on déneige les accès aux boîtiers IOT.

Nous avons demandé si la SNCB était en train de réfléchir à des alternatives au glyphosate pour le désherbage. Ce n'est pas à l'ordre du jour. **Pour le moment, le gouvernement interdit toujours l'utilisation de produits chimiques pour désherber les quais.** Les méthodes utilisées pour le moment sont donc le désherbage thermique (brûler) ou mécanique.

5. Sous-traitance nettoyage dans les faisceaux

Nous avons signalé des problèmes réguliers avec les entreprises de sous-traitance pour le nettoyage, qui ne respectaient pas les procédures prévues lors du nettoyage des rames, en particulier au faisceau de Forest et du groupe G de Bruxelles Midi.

► La direction nous répond que les entreprises ont été rappelées à l'ordre régulièrement. Un signal d'arrêt mobile doit être placé par un agent de BTC et celui-ci est retiré par ce même agent après avoir effectué un contrôle qualité. **Si cette procédure n'est pas respectée, il ne faut pas hésiter à faire remonter les problèmes rencontrés. De mesures seront prise à l'encontre de ces sous-traitants.**

6. Conducteurs : protections auditives

Une demande a été faite pour effectuer des mesures concernant les nuisances sonores dans les postes de conduite des conducteurs. Une analyse sera effectuée pour vérifier que les limites légales ne sont pas dépassées. Nous demandons également si BSW est en possession d'études de l'ancien matériel.

► La direction reviendra avec des réponses.

7. Accompagnateurs sous-vêtements

Lors de la réunion de la masse d'habillement, nous avons signalé le problème du trench dame qui ne protégeait pas assez du froid. A moyen terme, nous devons trouver une solution pour rendre ce trench plus chaud. Mais cette procédure est longue (il faut refaire des démarches auprès de Xandres et cela prend un certain temps). La CGSP a demandé une réponse à court terme. C'est la raison pour laquelle la direction permettra aux personnels féminins qui a reçu le pack avec le trench, de recevoir 4 sous-vêtements thermiques pour affronter les températures hivernales de cette année. Un contrat cadre va être étudié le plus rapidement possible pour trouver une solution dans les plus brefs délais.

Nous avons également demandé à ce que les points qui concernent les uniformes et le bien-être puissent être discuté dans les CPPT locaux et être remonté ainsi à la masse d'habillement.

8. SPF Emploi: contrôle de l'application des mesures Covid à la SNCB

Nous avons demandé combien de contrôles avaient été effectués par le SPF dans le cadre de l'application des mesures Covid. Le conseiller en prévention nous répond qu'il y a eu une petite vingtaine de contrôles effectués dans les différentes directions de la SNCB.

Les rapports de ces différents contrôles ont été discutés dans les CPPT locaux. Nous avons cependant demandé d'avoir un résumé des différents points problématiques ou d'améliorations proposées par ceux-ci. Dans les grandes lignes, le SPF se réfère au "guide générique pour lutter contre la propagation du COVID 19 au travail" et les remarques concernaient surtout l'affichage, le maintien de la distanciation sociale. Les améliorations ont été apportées. La liste des contrôles sera annexe au PV.

9. Reprise du contrôle

Il y a peu d'évolution au niveau du nombre d'accompagnateurs de train qui ont repris le contrôle. ► La direction confirme qu'aucune sanction ne sera prise contre les agents qui ne se sentent pas assez en sécurité pour contrôler les voyageurs. Cependant, l'accent sera mis par la direction sur les différentes autres tâches de l'accompagnateur de train comme les annonces, Linda, MoveSafe, ...

Nous demandons à ce que la direction fasse bien attention que sa communication n'aille pas à l'encontre des recommandations du gouvernement. Nous avons tous constaté que la communication du gouvernement va plus dans le sens de mesures plus stricts (limitation des activités extra-scolaires, prolongation des congés de carnaval...) Mettre une quelconque pression pour faire reprendre le contrôle ne serait pas cohérent avec les mesures du conseil national de sécurité.

10. Covid



10.1) Stratégie de vaccination :

Il y a différentes phases.

- **La phase 1a** (qui a débuté début janvier) et qui reprend le personnel de soin et les maisons de repos).
- **La phase 1b** (qui devrait commencer dans le courant du mois de février) qui vaccinera les 65+ ainsi que le personnel dit "essentiel". Vu que la SNCB a été déclarée comme entreprise essentielle au service de la nation, la direction a envoyé la liste des fonctions qui étaient essentielles au fonctionnement de l'entreprise mais également, la liste du personnel qui est en contact avec les voyageurs (comme les agents commerciaux aux guichets par exemple).
► La direction attend encore la réponse du gouvernement
- **La phase 2** : le reste de la population qui a plus de 18 ans.

La vaccination ne se fera pas au sein des entreprises mais dans les centres définis par les autorités fédérales, régionales ou provinciales.

La CGSP demande que les agents soient libérés pour pouvoir se rendre dans les centres de vaccination et que l'on tienne compte des éventuels effets secondaires légers qui pourraient s'en suivre.

La CGSP a également demandé à ce que la vaccination ne se fasse que sur base volontaire et qu'il n'y ait pas de discrimination envers les agents qui ne souhaiteraient pas la vaccination.

Nous avons également demandé que les agents soient informés à l'avance sur le type de vaccin qu'ils vont recevoir afin de prendre leur décision en toute connaissance de cause.

10.2) Sèche mains et masques

Nous constatons que les sèche-mains fonctionnent toujours dans certains bâtiments et dans le matériel roulant alors que l'utilisation de ceux-ci est déconseillée par le "guide générique pour lutter contre la propagation du COVID 19 au travail". Nous demandons à ce que le nécessaire soit fait pour désactiver ceux-ci et de les remplacer par des papiers.

Nous avons demandé s'il était toujours bien prévu de fournir des masques chirurgicaux au personnel d'accompagnement et la conduite. ► La direction nous répond qu'elle dispose d'un stock suffisant. **Si ce n'était pas le cas dans votre dépôt, n'hésitez pas à faire remonter les problèmes rencontrés.**



10.3) Fontaine à eau

L'utilisation des fontaines à eau est-elle déconseillée dans le cadre de la crise sanitaire ? Les goulots des bouteilles entrent régulièrement en contact avec le robinet des fontaines.

► La direction s'engage à vérifier cette information.

10.4) Reprises des formations en présentielle

Nous avons dénoncé la décision de la direction de reprendre les formations permanentes des accompagnateurs de train en présentiel. Tout d'abord sur le fond : le gouvernement ne cesse de prendre des décisions dans le but d'éviter une troisième vague. L'idée n'est donc pas d'attendre que les chiffres remontent pour prendre des décisions. Nous ne pouvons donc pas accepter l'argument que les chiffres du nombre de contamination sont bons. Il y a un arrêté ministériel qui impose le télétravail lorsque c'est nécessaire dans le cadre de la crise du Covid. A l'heure actuelle, la plupart des formations se font uniquement en classe avec peu ou pas de pratique (compliqué de désinfecter les boyaux pour imiter un essai de frein entre chaque exercice...) et ces formations ne nécessitent pas d'être présent en classe.

Nous sommes tout à fait conscients qu'une grande partie du personnel est demandeur de formation en présentiel. Mais ce même personnel est également demandeur de pouvoir fêter Noël en famille ou d'inviter des amis chez eux pour fêter leur anniversaire. Dès que ce sera possible, nous serons les premiers à demander un retour des formations en présentiel.

Ensuite sur la forme, nous déplorons que ce point n'ait pas été présenté par la direction lors du dernier CEPPT et a été appliqué. Or, certains présidents de CPPT ont déclaré que le point avait été discuté et approuvé en CEPPT. Nous demandons à ce que les instances soient respectées et que ce genre de points soient d'abord discutés en CEPPT.

► La direction répond qu'elle va analyser notre demande.

10.5) Portes d'intercirculation dans les rames

Dans le cadre des mesures Covid, nous demandons s'il ne serait pas possible de bloquer les portes d'intercirculation en position ouverte afin de permettre une meilleure ventilation et de limiter les contacts avec les poignées de porte.

► La direction nous répond que cela n'est pas si simple à mettre en œuvre. De plus, les études montrent que la contagion se fait principalement par les microgouttelettes émises par les personnes contagieuses et moins par le contact avec un objet contaminé.

11. Divers

11.1) *Moyen informatique pour les élus :*

Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises sur le sujet et nous attendons une décision des directions

Voici la réponse du comité de concertation envoyée aux différents présidents des comités :

Le matériel est mis à disposition par les différentes directions si le délégué estime cela insuffisant, il doit en référer à son organisation syndicale.

Nous déplorons cette réponse et position des entités qui ne respectent pas la réglementation à savoir le fascicule 548 TITRE V article 85 « MESURES PRATIQUES POUR L'EXERCICE DU MANDAT »

Nous demandons d'acter notre réponse au PV et nous ferons remonter ce dossier dans d'autre instance

Bizarrement ce dossier dérange, nous rappelons l'obligation légale de l'employeur dans ce sens.

11.2) *Panneau de séparation camionnette*

Le point était que le risque que des objets pouvaient se retrouver sur les passagers (conducteurs à l'avant) votre réponse porte sur des mesures covid ?

Nous attendons toujours une réponse de la direction, la mise de la paroi est nécessaire pour la sécurité de notre personnel. ► La direction reviendra avec une réponse.

11.3) *Problème d'entretien aux fontaines à eau dans certains dépôts*

Nous sommes déjà intervenus en 2020 sur des problèmes d'entretiens avec les fontaines à eau.

Nous demandons une fois plus que les entretiens soient respectés comme il se doit.

Lors de problème avec les fontaines, les directions se doivent de mettre de l'eau à disposition des agents.

La délégation syndicales

Les élus effectifs :



Les élus suppléants :

